

DECISION N° 2020 - 027
DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE

Le directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°15-015 du conseil d'administration du 23 juin 2015 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 17 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrêté du 4 octobre 2013 de Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu l'arrêté du 25 septembre 2018 du ministre de la cohésion des territoires, prolongeant le mandat de directeur général de l'établissement public foncier de Lorraine de M. Alain TOUBOL, pour une durée de cinq ans à compter du 4 octobre 2018,

Article 1 :

Donne délégation à Monsieur Anthony THIRION, Chargé de Mission, Chargé des Cessions, demeurant professionnellement à Pont-à-Mousson, rue Robert BLUM, une délégation spécifique à l'effet :

DE CEDER à la METROPOLE DU GRAND NANCY ayant son siège à NANCY, 22 Viaduc Kennedy 24,

Et moyennant le prix total de 1 406 922,00 € HT auquel s'ajoute 269 936,78 € de TVA sur totalité à 20 % et 447,62 € de TVA sur marge à 20 % soit **1 677 306,40 € TTC** (UN MILLION SIX-CENT SOIXANTE DIX-SEPT MILLE TROIS CENT SIX EUROS ET QUARANTE CENTIMES)

Payable comme suit :

- 332 418,00 € à l'acte
- 336 222,10 € au 30 juin 2021
- 336 222,10 € au 30 juin 2022
- 336 222,10 € au 30 juin 2023
- 336 222,10 € au 30 juin 2024

Au compte

Les biens désignés ci-après :

JARVILLE LA MALGRANGE :

Section	N°	Lieudit	Surface (m ²)
AH	17	LA SABLIERE	00 ha 20 a 19 ca
AH	18	LA SABLIERE	00 ha 10 a 02 ca
AH	549	LA SABLIERE	00 ha 21 a 46 ca
AH	557	LA SABLIERE	00 ha 08 a 55 ca
AH	558	LA SABLIERE	00 ha 08 a 41 ca
AH	559	LA SABLIERE	00 ha 01 a 76 ca
AH	560	LA SABLIERE	00 ha 06 a 89 ca
AH	561	LA SABLIERE	00 ha 00 a 94 ca
AH	562	LA SABLIERE	00 ha 12 a 06 ca
AH	563	38 RUE DE LA SABLIERE	00 ha 18 a 22 ca
AH	564	LA SABLIERE	00 ha 00 a 34 ca

HEILLECOURT :

Section	N°	Lieudit	Surface (m ²)
AL	34	LA HAYE SOUS FIOTTE	00 ha 17 a 87 ca

TOTAL SURFACE : 01 ha 26 a 71 ca

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement public foncier de Lorraine.

Le Directeur général

Alain TOUBOL



Fait en un exemplaire,
Pont à Mousson, le

11 MARS 2020

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR